Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_133-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-133

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 16 novembre 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Servane BOULANGER, Mme Aurélie BROMBECK, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etait représentée : Mme Gaëlle BOUCHER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE.

Absents : Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Nathalie BOULARD, M. Kévin CADIC, M. Mathieu DUIGOU, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Caroline OLLIVRO.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 21 Représenté : 1 Absents : 7 Votants : 22

ADMISSION EN NON VALEUR
Rapporteur : Mme Etrillard.

Plusieurs personnes morales ou privées restent redevables de dettes envers la commune de Paimpol pour un total de 4 431,01 € (cf. Tableau détaillé).

La trésorerie présente plusieurs motifs de présentation de ces titres :

- Personne disparue (la trésorerie n'a pas d'éléments en sa possession pour retrouver la personne, manque adresse, date de naissance),
- Demande de renseignement négative (la trésorerie a tenté en vain de retrouver la personne),

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_133-DE

- Combinaison infructueuse d'actes sans effet (les poursuites ont été menées mais n'ont pas permis de recouvrer les sommes. Par exemple, saisie compte bancaire impossible, saisie sur salaires impossibles, plus de prestations CAF, la créance de la commune n'est pas prioritaire, des employeurs sollicités qui ne répondent pas, saisies etc…),

Il convient de faire la distinction en les créances admises en non-valeur et les créances éteintes. Ces dernières résultent de décisions juridiques extérieures (commission de surendettement ou clôture pour insuffisance d'actifs). Les dettes sont effacées définitivement. Aucune action de recouvrement n'est possible.

Pour les créances admises en non-valeur par l'autorité territoriale ou le conseil municipal, la dette n'est pas éteinte et le recouvrement reste possible.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et D.2122-7-2,

VU le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023,

VU le décret n° 2026-118 du 20 février 2026,

Vu la délibération 2026/045 du 13 avril 2026

VU les instructions budgétaires M57,

Considérant les états et les pièces justificatives transmis par la trésorerie de Guingamp,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, finances et administration générale,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADMETTRE en non-valeur la somme de 637,56€ (voir tableau ci-dessous imputation 6541).

EFFACER des dettes non recouvrables suite à des liquidations judiciaires pour un montant total de 3 793,45€ (voir détail dans le tableau ci-dessous imputation 6542).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_133-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-133

Dates	PIECE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2024	T-766-1	NPAI et demande renseignement négative	97-Droits de voirie - terrasses	6541	637,56
					637,56
2023	T-25-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	290,85
2023	T-741-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	290,85
2023	T-747-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2023	T-975-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2023	T-1140-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2023	T-1344-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2023	T-1554-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2024	T-5-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2024	T-56-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2024	T-213-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
2024	T-298-1	liquidation judiciaire	99-REVENUS IMMEUBLES	6542	310,31
					3 374,49
2024	T-672-1	liquidation judiciaire	97-Droits de voirie - terrasses	6542	418,96
					418,96
			TOTAL DE LA LISTE		**4 431,01**

DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026 au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » et au compte 6542 « Créances éteintes ».

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 18/11/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20261116-2026_133-DE